

**Protocole d'identification du type d'aménagement pédagogique correspondant  
à un élève en difficulté à l'écrit  
- et de l'aménagement d'examen si un diagnostic de dyslexie-dysorthographe  
invalidant est confirmé  
PIAPEDE**

## **A. Problématiques et objectifs**

Un grand nombre d'élèves se trouve en difficulté, voire en échec scolaire du fait de difficultés à l'écrit, tant en lecture qu'en écriture.

Certains d'entre eux présentent un trouble spécifique et structurel, appelé dyslexie-dysorthographe, d'autres ont des difficultés globales de diverses origines.

Pour autant, il est essentiel que tout enfant en difficulté soit mis en situation efficace d'apprentissages et ce malgré sa différence. Des aménagements pédagogiques de contournement peuvent être nécessaires à tous ces enfants pour maintenir un processus d'apprentissage. Ils peuvent être de plusieurs types :

- une réduction d'exigences ou un temps supplémentaire accordé aux enfants lents, souffrant de troubles attentionnels, en difficulté mais capables d'autocorrection,
- l'utilisation d'un ordinateur qui rend l'écrit plus intelligible et évite l'évocation de la trace graphique,
- une pédagogie à l'oral pour les enfants qui ne maîtrisent pas le code écrit,
- une aide à la compréhension, pour ceux dont les difficultés sont essentiellement linguistiques.

Au-delà de ces aménagements pédagogiques, l'évolution des textes officiels permet maintenant aux jeunes dyslexiques dysorthographiques dont le trouble est confirmé et génère un handicap de bénéficier d'aménagements d'examens quel que soit le niveau de cet examen. Cette avancée est considérable. Pour autant, sa mise en pratique reste problématique :

- Il est parfois mal aisé de poser un diagnostic de dyslexie et de déterminer quel élève relève véritablement d'un aménagement d'examen.
- Il est encore plus difficile de déterminer quel type d'aménagements d'examens lui est adapté.
- On sait que ces aménagements ne sont efficaces que s'ils ont été préparés à l'école, et éventuellement en rééducation.

La constitution d'un dossier d'aménagement d'examens doit être réalisée dès que ce diagnostic est confirmé dans une démarche pluridisciplinaire impliquant l'élève et sa famille, les enseignants et les rééducateurs.

Toute demande d'aménagement comprend une première partie visant à la justifier. Reste ensuite à déterminer le type d'aménagement qu'il convient de proposer. Le plus connu et envisagé est le tiers-temps. Il en existe pourtant d'autres, s'avérant plus efficaces pour bon nombre d'élèves dyslexiques : l'utilisation d'un ordinateur, le bénéfice d'un secrétaire d'examen qui peut lire les consignes et écrire sous la dictée de l'élève. Pour le brevet, existe aussi une dictée aménagée appelée dictée fautive. Ils correspondent aux aménagements pédagogiques proposés plus haut et ne sont véritablement efficaces que s'ils sont envisagés dans la continuité des aménagements proposés en classe.

Pour tenter de répondre en pratique à cette problématique de mise en place de pédagogies différenciées, nous avons bâti le protocole PIAPEDE. Il se fonde sur l'hypothèse que les difficultés scolaires ont des origines différentes qu'il convient de prendre en compte pour déterminer l'aide pédagogique efficace. Pour autant, l'apprentissage du langage écrit étant un processus très complexe, il n'est pas possible d'attribuer de manière systématique une aide pédagogique spécifique à une cause précise de difficulté.

Nous proposons ici aux équipes pédagogiques un outil pratique permettant d'explorer les besoins pédagogiques de chaque enfant en difficulté selon un processus de différenciation des origines des difficultés. Toutefois, son objectif n'est pas d'établir un diagnostic de l'origine des difficultés. Les évaluations diagnostic sont du ressort des professionnels de santé et des orthophonistes en particulier. Le PIAPEDE est un outil d'évaluation formative visant à objectiver quelle stratégie pédagogique permet à un élève donné d'améliorer ses performances à l'écrit. Il est important de rappeler que cela ne préjuge pas du diagnostic.

**Le PIAPEDE s'adresse donc à tout enfant repéré en difficulté à l'écrit par son enseignant.**

Il peut être réalisé par un enseignant spécialisé ou non, un orthophoniste, un conseiller d'orientation psychologue, un psychologue scolaire ou encore un médecin scolaire.

Nous l'avons décliné en plusieurs protocoles adaptés aux différents niveaux d'exigence scolaire et d'examens :

- un protocole destiné aux élèves du CE2 au CM2 et en SEGPA ;
- un protocole destiné aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> et en CAP ;
- un protocole du niveau du Diplôme National du Brevet, du BEP et des Baccalauréats professionnels ;
- un protocole du niveau du Baccalauréat séries technologiques ;
- un protocole du niveau du Baccalauréat séries générales.

Au lycée, le PIAPEDE des niveaux Baccalauréat doit de préférence être réalisé par les professeurs de discipline littéraire.

L'idée forte de ce protocole est de placer l'élève devant deux courtes épreuves, l'une faisant appel à sa compréhension de l'écrit, l'autre à ses capacités d'expression écrite. Face aux difficultés de l'élève, diverses stratégies sont proposées pour déterminer les aides efficaces.

La première stratégie vise à repérer si l'élève tirerait bénéfice d'un temps supplémentaire ou d'une réduction d'exigences.

Toutefois, en particulier en production écrite, certains élèves n'arrivent pas à tirer profit de ce temps supplémentaire car ils sont incapables de s'auto-corriger, voire augmentent leur nombre de fautes, en complexifiant leur orthographe par exemple.

Il est alors possible de leur proposer les mêmes activités d'expression écrite réalisées sur l'ordinateur pour juger de l'aide qu'ils trouvent à cet outil. Les élèves du primaire ne maîtrisant pas encore suffisamment cet outil, nous n'avons inclus cette stratégie dans les protocoles qu'à partir de la 6<sup>e</sup>.

Ces stratégies de contournement peuvent se révéler insuffisantes. La troisième stratégie proposée consiste alors à passer par l'oralisation : oraliser les consignes, lire un texte à voix haute à l'élève avant de lui en demander le récit, ou, en production d'écrit, lui proposer de dicter son texte à l'adulte. Si l'élève s'avère plus performant à l'oral qu'à l'écrit, on peut considérer qu'une pédagogie orale lui sera bénéfique, et, si un aménagement d'examen lui est accordé, qu'il relèverait de l'aide d'un secrétaire d'examen.

Enfin, pour certains élèves, ces deux stratégies ne leur permettent pas d'améliorer leurs performances. Une reformulation du texte avec une simplification linguistique peut alors leur être proposée à l'oral. Si cette stratégie permet d'améliorer les performances de l'élève, on peut considérer qu'une simplification des consignes, un contrôle et une aide à la compréhension lui permettront de maintenir un processus d'apprentissage.

Au terme de la passation du PIAPEDE, il est possible de dégager un profil de besoins pédagogiques particulier.

**Le protocole PIAPEDE ne doit pas être envisagé comme un outil diagnostique de dyslexie dysorthographe.** Son objectif principal est bien l'identification de l'aménagement pédagogique qui est le plus adapté à un élève en difficulté à l'écrit. Il faut donc envisager deux cas de figures :

① Le cas le plus fréquent, surtout en primaire et au collège, est celui de l'élève en difficulté à l'écrit pour lequel la cause précise de ses difficultés n'est pas établie ; aucun bilan n'a été réalisé et en particulier aucun diagnostic de dyslexie n'a été posé. Dans ce cas, les équipes pédagogiques doivent d'abord concevoir le PIAPEDE comme un outil permettant de donner une orientation sur le type de stratégie pédagogique la plus aidante à mettre en place en classe pour cet élève.

Dans le même temps, l'analyse des données fournies par le PIAPEDE peut aussi alerter l'enseignant sur l'intérêt de déclencher une démarche diagnostic. Il pourra conseiller un bilan

orthophonique sur la base d'une observation objective du profil de difficultés. Cela peut être le cas si le profil dégagé lui fait suspecter une dyslexie, mais aussi tout autre trouble (pathologies psychoaffectives ou attentionnelles, trouble du langage oral, retard cognitif). Ceci doit se faire au cas par cas puisque l'intérêt du PIAPEDE en tant qu'outil de dépistage différentiel des troubles spécifiques des apprentissages n'a pas encore été étudié.

② Quand le diagnostic de dyslexie a été établi dans une démarche pluridisciplinaire, le PIAPEDE peut aussi s'envisager comme un outil d'identification de l'aménagement d'examens. Il faut alors garder à l'esprit d'une part que l'aménagement d'examen doit être préparé en classe et que, d'autre part, il n'est accordé que si la dyslexie est jugée invalidante. On peut supposer qu'un élève dyslexique diagnostiqué suffisamment tôt et qui a bénéficié d'aménagements pédagogiques dès l'école primaire a plus de chance de n'avoir besoin que d'un tiers-temps comme aménagement d'examens. De plus, si la dyslexie est sévère et que l'élève a besoin d'un autre aménagement d'examens, celui-ci lui sera d'autant plus facilement accordé que l'équipe pédagogique pourra montrer qu'il est efficace en classe.

## **B. Matériel nécessaire**

- Un chronomètre
- Une feuille (prévoir une feuille lignée en primaire)
- Un magnétophone
- Des crayons de couleurs différentes (bleu, noir, rouge, vert, gris)
- Un ordinateur (à partir du collège)
- Le livret de passation correspondant au niveau scolaire de l'élève, comprenant :
  - ✓ Une fiche de report des productions de l'élève
  - ✓ Une fiche de synthèse des résultats
  - ✓ Le texte à lire :

Les textes utilisés sont extraits des évaluations nationales du CE2 et de 6<sup>ème</sup>, et des annales des épreuves du Brevet des Collèges, des baccalauréats généraux et technologiques (textes raccourcis pour limiter la durée du protocole).

Ce sont tous des extraits de romans avec une trame narrative permettant d'en faire un récit.

- ✓ Le Texte avec Reformulations linguistiques :

(Pas dans le PIAPEDE du niveau Bac Séries générales)

- Simplification de la syntaxe :
  - temps des verbes
  - phrases plus courtes - suppression de subordonnées
- Simplification lexicale
- Transformations pour limiter l'implicite.

## **C. Population ciblée**

- Tout élève repéré en difficulté à l'écrit par l'enseignant de classe.

et

- Les élèves pour lesquels le diagnostic de dyslexie dysorthographe est posé.

Proposer le protocole PIAPEDE adapté au niveau scolaire de l'élève :

- protocole destiné aux élèves du CE2 au CM2 et en SEGPA ;
- protocole destiné aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> et en CAP ;
- protocole du niveau du Diplôme National du Brevet, du BEP et des Baccalauréats professionnels, destiné aux élèves de 3<sup>e</sup> et en lycée professionnel ;
- protocole du niveau du Baccalauréat séries technologiques, destiné aux élèves à partir de la 2<sup>nd</sup>e des filières technologiques ;
- protocole du niveau du Baccalauréat séries générales, destiné aux élèves à partir de la 2<sup>nd</sup>e des filières générales.

## **D. Méthodologie et cotation**

La passation du PIAPEDE se déroule **en 45 minutes** maximum.

Une première démarche permet de situer le niveau de décodage. Puis deux items sont proposés, l'un axé sur la compréhension de l'écrit, l'autre sur les capacités d'expression écrite.

**Il est indispensable de faire passer l'ensemble des épreuves et de respecter l'ordre des étapes du protocole pour pouvoir interpréter les résultats.**

### **I – Niveau de décodage**

- Proposer à l'élève le texte adapté à son niveau scolaire.

- Lui demander d'en lire quelques lignes à voix haute pour évaluer la qualité de son décodage (Etape I).

- ✓ Niveau 1 : Lecture fluide, expressive, respectant les marques de ponctuation. Lecteur possédant un certain niveau d'expertise.
- ✓ Niveau 2 : Lecture hésitante, assez monotone, contenant quelques erreurs de substitution, des oublis, des tâtonnements, des anticipations erronées.
- ✓ Niveau 3 : Lecture ânonnante, hachée, contenant beaucoup d'erreurs, de substitutions, d'oublis.

Les élèves avec un niveau 2 ou 3 peuvent être qualifiés de mauvais décodeurs.

**L'élève garde le texte à lire sous les yeux pendant toute la passation des épreuves de compréhension jusqu'à l'étape de lecture du texte simplifié par l'adulte (II. 4).**

## II- Compréhension de l'écrit

### Etape 1 : Lecture en temps imposé

Lui demander de lire le texte intégral sur la modalité de son choix (à voix haute ou en lecture silencieuse), **accorder le temps indiqué sous le texte choisi.**

- Lui demander de le raconter oralement et transcrire intégralement le récit de l'élève.

- Comptabiliser le nombre d'idées restituées parmi la liste des idées attendues présente dans le livret (10 idées en général, 15 idées pour le protocole du niveau Brevet).

Elles concernent à la fois les personnages de l'histoire, la situation de départ et les événements de la trame narrative.

Une idée est comptée comme restituée si l'élève la formule de manière explicite, même si la syntaxe n'est pas correcte.

De même, on ne pénalisera pas l'élève s'il restitue les idées dans le désordre, si son récit ne respecte pas la trame narrative du texte.

On acceptera que, pour exprimer une idée, l'élève restitue une phrase du texte plutôt que de la reformuler avec ses propres mots.

La compréhension du nombre et de la nature des personnages (filles, garçons, mère, grand-mère, sœur...etc.) peut être restituée dès le début du récit. Il est plus fréquent chez les élèves les plus jeunes que cette idée apparaisse au cours du récit. Dans ce cas, il convient de comptabiliser l'idée comme restituée.

On n'acceptera la formulation d'une action ou d'un sentiment que si elle est attribuée au bon personnage. Toutefois, chez les élèves les plus jeunes, les confusions entre les différents personnages sont plus fréquentes. Elles peuvent être dues à des problèmes de compréhension mais aussi à des difficultés attentionnelles ou de mémorisation des prénoms. Pour lever cette difficulté d'appréciation, l'examineur peut rappeler à l'élève avant la restitution qu'il peut à tout moment se référer au texte qu'il garde sous les yeux, sans pour autant en faire une relecture.

Nous n'avons pas précisé volontairement ce point dans les consignes à donner aux élèves et qui figurent dans le livret de passation. En effet, certains élèves risqueraient alors de mal interpréter la nature de la tâche qui leur est demandée. Or, nous cherchons à évaluer les capacités de compréhension écrite de l'élève et pas ses stratégies de recherche d'information. Nous préférons donc laisser à l'examineur le soin d'apprécier si cette incitation est utile ou non. Dans tous les cas, si l'élève écarte son texte de sa vue, l'examineur aura soin de le remettre devant lui.

- Comptabiliser les contresens : (à souligner dans le corpus transcrit)

Ils peuvent être dus à une mauvaise compréhension de métaphores ou d'implicites.

Ils peuvent aussi apparaître à cause d'une mauvaise représentation des actions ou des sentiments de chacun des personnages. L'examineur doit pouvoir faire la part des choses entre un

véritable contresens et une erreur de mémorisation en prévenant l'élève qu'il peut rechercher dans le texte qu'il garde sous les yeux les éléments dont il n'est pas sûr.

## **Etape 2 : Relecture sans contrainte de temps (lui proposer de relire le texte en temps libre)**

- Lui demander de le raconter oralement et transcrire intégralement le récit de l'élève.
- Si l'élève est peu coopérant, montre une certaine fatigabilité et refuse de tout raconter à nouveau, on peut lui demander de ne restituer que les nouvelles idées comprises.
- Relever le nombre d'idées supplémentaires restituées parmi la liste des idées attendues présente dans le livret ; comptabiliser le nombre total d'idées restituées depuis l'étape 1.
- Comptabiliser les contresens ajoutés (à souligner dans le corpus transcrit), les contresens réparés.

## **Etape 3 : Lecture orale par l'examineur (lui lire le texte à voix haute)**

- Lui demander de le raconter oralement et transcrire intégralement le récit de l'élève.
- Si l'élève est peu coopérant, montre une certaine fatigabilité et refuse de tout raconter à nouveau, on peut lui demander de ne restituer que les nouvelles idées comprises.
- Relever le nombre d'idées supplémentaires restituées parmi la liste des idées attendues présente dans le livret ; comptabiliser le nombre total d'idées restituées depuis l'étape 1.
- Comptabiliser les contresens ajoutés (à souligner dans le corpus transcrit), les contresens réparés.

**Si l'élève n'a pas restitué toutes les idées attendues, lui reprendre son texte à lire et passer à l'étape suivante :**

## **Etape 4 : Lecture par l'examineur du texte reformulé (lui lire le texte simplifié linguistiquement à voix haute)**

(Pas pour le protocole BAC séries générales)

- Lui demander de le raconter oralement et transcrire intégralement le récit de l'élève.
- Si l'élève est peu coopérant, montre une certaine fatigabilité et refuse de tout raconter à nouveau, on peut lui demander de ne restituer que les nouvelles idées comprises.
- Relever le nombre d'idées supplémentaires restituées parmi la liste des idées attendues présente dans le livret ; comptabiliser le nombre total d'idées restituées depuis l'étape 1.
- Comptabiliser les contresens ajoutés (à souligner dans le corpus transcrit), les contresens réparés.

Faire une analyse qualitative de la qualité du récit sur le plan linguistique à l'aide de la grille présente dans le livret.

### **III - Expression écrite**

#### **1. Première étape : Ecriture**

##### **1.a Ecriture autonome**

Demander à l'élève d'écrire une suite au texte proposé sur 5 à 6 lignes.

Accorder **5 minutes** au maximum.

##### **1.b Auto-correction**

Proposer à l'élève de se relire et de s'auto-corriger (veiller à lui proposer un stylo d'une autre couleur). Accorder **2 minutes**.

Faire l'analyse de la nature des erreurs, des stratégies d'auto-correction, et de la qualité linguistique du récit à l'aide de la grille présente dans le livret.

##### **1.c Ordinateur**

Proposer à l'élève d'écrire un autre texte sur le même thème sur ordinateur (avec correcteur d'orthographe autorisé), à condition que l'élève maîtrise cet outil. (Pas pour le protocole CE2 à CM2 et SEGPA)

Faire l'analyse de la nature des erreurs et de la qualité linguistique du récit à l'aide de la grille présente dans le livret.

#### **2. Deuxième étape : Dictée à l'adulte**

Proposer à l'élève de dire à l'adulte le texte tel qu'il aurait voulu écrire. L'adulte prend sous dictée le récit oral et l'écrit directement.

Faire l'analyse de la qualité linguistique du récit à l'aide de la grille présente dans le livret.

## **E. Interprétation des résultats**

Il s'agit de comparer les performances de l'élève par rapport à ses performances initiales pour chaque étape du protocole. Le niveau de performance est apprécié sur un plan quantitatif : il prend en compte le niveau de décodage, le nombre d'idées restituées, le nombre de fautes à l'écrit, le nombre d'autocorrections efficaces. Il est aussi apprécié sur un plan qualitatif : contresens réparés, qualité linguistique du récit en particulier à l'écrit, types de fautes d'orthographe entravant ou non la « lisibilité » du texte.

La stratégie pédagogique la plus adaptée est celle qui permet à l'élève la plus nette amélioration de ses performances à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif.

On peut résumer le processus décisionnel par le schéma suivant :

**I – Lecture de quelques lignes à voix haute pour évaluer le niveau de décodage**

**Niveau 2 et 3 : → élèves mauvais décodeurs**

**II – Compréhension écrite**

Etape 1 : Lecture du texte intégral selon la modalité choisie par l'élève (voix haute ou lecture silencieuse)

Restitution des grandes idées du texte (à l'oral)

**Si l'élève restitue toutes les idées attendues :**

*→ Pas d'aménagement pédagogique en compréhension écrite*

Etape 2 : Temps supplémentaire

Restitution d'idées complémentaires

**Si Nette amélioration**

*→ En faveur - d'1/3 temps,  
- de réductions d'exigences*

Etape 3 : Lecture du texte par l'examineur

Restitution des grandes idées du texte

**Si nette amélioration**

*→ En faveur - d'une pédagogie orale,  
- d'un secrétaire d'examen*

Etape 4 : Lecture par l'examineur d'un texte simplifié sur le plan linguistique

Restitution des grandes idées

**Si nette amélioration**

*→ En faveur d'une simplification des consignes (contrôle et aide à la compréhension)*

### **III – Expression écrite**

#### 1. Première étape : Ecriture

1.a Ecriture autonome : écrire une suite à ce texte (5 lignes)

1.b Proposer une Auto-correction (crayon d'une autre couleur)

#### **Si Nette amélioration**

*→ En faveur d'une réduction d'exigences et d'un tiers temps (ou de la dictée fautive au brevet des collèges)*

1.c A partir de la 6<sup>ème</sup>, proposer à l'élève d'utiliser un ordinateur

#### **Si Nette amélioration**

*→ En faveur du travail sur ordinateur (le correcteur d'orthographe ne sera pas autorisé pour l'épreuve de dictée au Brevet).*

2. Deuxième étape : Pour tous les niveaux, demander à l'élève une dictée à l'adulte

#### **Si Nette amélioration**

*→ En faveur d'une pédagogie orale (et d'un secrétaire d'examen)*

## Les profils

Il est ensuite possible de déterminer le type de profil de besoins pédagogiques qui correspond à l'élève. Le PIAPEDE permet de dégager 7 types de profils :

- ✓ **Profil 1** : Temps supplémentaire pour les 2 versants compréhension/expression écrite
- ✓ **Profil 2** : Passage par l'oral pour les 2 versants compréhension/expression écrite
- ✓ **Profil 3** : DOUBLE- Temps supplémentaire en lecture et oralisation et/ou ordinateur (si entraînement) en expression écrite.
- ✓ **Profil 4** : DOUBLE- Oralisation efficace pour la compréhension avec difficultés linguistiques se révélant surtout en expression écrite.
- ✓ **Profil 5** : Difficultés linguistiques en compréhension (Reformulation+) et en expression écrite
- ✓ **Profil 6** : Retard global
- ✓ **Profil 7** : Décrocheur (élève moyen, pas de stratégies particulièrement aidantes)

Selon nos hypothèses, les profils 1, 2 et 3 rassembleraient les élèves à risque de troubles spécifiques du langage écrit ainsi que des retards simples d'acquisition du code écrit, sans difficultés linguistiques. Ce sont des mauvais décodeurs et mauvais encodeurs sans difficultés linguistiques ni cognitives. Ils ont des capacités de compréhension et d'expression orale correctes par rapport à leur niveau scolaire. Les erreurs de lecture et d'orthographe sont essentiellement phonétiques et/ou lexicales.

Dans le profil 1, il s'agit d'élèves dont les difficultés de décodage et d'encodage ne sont pas trop importantes ou qui ont acquis des stratégies d'autocorrection efficaces. Un temps supplémentaire et une réduction d'exigences suffisent comme pédagogie de contournement.

Dans le profil 2, il s'agit d'élèves mauvais décodeurs pour lesquels on observe une vraie dissociation entre les capacités à l'oral et à l'écrit, et ceci à un niveau égal en compréhension comme en expression. Une pédagogie orale en lecture comme en expression écrite, associée à une réduction d'exigences sont les aménagements adéquats.

Dans le profil 3, il s'agit d'élèves avec des difficultés de décodage et d'encodage, mais dont la compréhension écrite est meilleure que l'expression. Ils peuvent tirer profit d'un temps supplémentaire en lecture. Mais en expression écrite, ils font un très grand nombre de fautes d'orthographe et ne sont pas capables de s'autocorriger de manière efficace. L'ordinateur peut alors être un outil intéressant à condition qu'ils bénéficient d'un entraînement au clavier et au correcteur d'orthographe. D'autre part, il semble particulièrement intéressant de pouvoir leur faire acquérir des stratégies efficaces d'auto-correction.

Le profil 4 pourrait rassembler des élèves porteurs d'un trouble spécifique du langage écrit ayant des difficultés linguistiques par ailleurs, ainsi que des élèves présentant un retard

d'acquisition du code écrit avec des difficultés linguistiques se révélant surtout en production écrite. Ce sont des mauvais décodeurs et de mauvais utilisateurs de la langue à l'écrit. Une pédagogie orale est efficace en lecture. En production d'écrit, la dictée à l'adulte est utile du point de vue orthographique mais la qualité du récit en lui-même (lexique, syntaxe, richesse des idées) reste inférieure à ce qu'on pourrait attendre par rapport au niveau scolaire.

Au total, c'est dans ces 4 premiers profils que l'on devrait retrouver la majorité des élèves dyslexiques. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'un élève qui entre dans ces 4 profils n'est pas nécessairement dyslexique d'une part, et que d'autre part, des élèves authentiquement dyslexiques peuvent avoir d'autres profils de besoins pédagogiques.

Le profil 5 rassemble les élèves avec des difficultés linguistiques qui entravent leur compréhension en lecture et leur expression. Ce sont de mauvais compreneurs et mauvais utilisateurs de la langue mais sans retard cognitif. Ils peuvent être par ailleurs de bons décodeurs. La reformulation linguistique est aidante. Leurs productions écrites montrent surtout des difficultés lexicales et syntaxiques à l'oral comme à l'écrit alors que les idées proposées sont pertinentes. L'orthographe peut par ailleurs être correct, les erreurs étant essentiellement grammaticales.

Le profil 6 rassemble les élèves pour lesquels la compréhension écrite reste déficitaire malgré les différentes stratégies proposées, et l'expression écrite est très réduite et correspond à un niveau de développement intellectuel inférieur. Il est tout à fait possible qu'un élève authentiquement dyslexique dysorthographique entre dans ce profil s'il s'est trouvé en échec scolaire pendant plusieurs années.

Le profil 7 rassemble les élèves qui ont des compétences qui restent moyennes en compréhension et en expression ; ils peuvent améliorer leurs performances avec les stratégies proposées mais sans pouvoir dégager une stratégie préférentielle plutôt qu'une autre. Ils bénéficieraient plutôt de l'effet de répétition de la tâche. On peut supposer qu'il s'agit essentiellement d'élèves décrocheurs qui n'ont pas cumulé trop de retard par rapport à leur niveau scolaire, et qui ont un bagage linguistique moyen.

## **F. Conclusion**

L'outil que nous présentons ici est le fruit d'une première étude qui a pu exister grâce à la participation de quelques partenaires intéressés par notre démarche. Nous souhaitons que cette version du PIAPEDE puisse à l'avenir faire l'objet d'une validation à plus grande échelle.